

En date du 26 décembre 2013, et conformément aux décisions du conseil d'administration de Abu Dhabi National Energy Company PJSC (TAQA) tenu le 10 décembre 2013 et tel que prévu dans la note d'information relative à l'introduction en bourse de JLEC visée par le CDVM le 2 décembre 2013, TAQA a acquis auprès de ses filiales Jorf Lasfar EnergiAktiebolag (détenue à 100% par TAQA), Jorf Lasfar Power Energy Aktiebolag (détenue à 100% par TAQA), Jorf Lasfar Handelsbolag (détenue à 100% par TAQA), AB Cythere 61 (détenue à 100% par TAQA), AB Cythere 63 (détenue à 100% par TAQA) et Tre Kronor Investment AB (détenue à 100% par TAQA) 20 236 586 actions de la société JLEC. Suite à cette transaction, TAQA a franchi à la hausse le seuil de 40% des droits de vote de la société, rendant obligatoire, en vertu des dispositions de l'article 18 de la loi 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée, le dépôt auprès du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) d'un projet d'offre publique d'achat.

Dans la mesure où le franchissement du seuil de 40% résulte du reclassement intragroupe des participations détenues par TAQA dans JLEC, et que cette transaction ne remet pas en cause le contrôle de la société JLEC existant préalablement audit franchissement, TAQA a demandé le bénéfice des dispositions de l'article 19 de la loi 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée.

Considérant que cette opération ne remet pas en cause le contrôle de la société JLEC, existant préalablement audit franchissement, le CDVM a accordé à TAQA, en vertu des dispositions de l'article 19 de la loi 26-03 susmentionnée, une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique d'achat.

Contact CDVM:

Tél : 05 37 68 89 71

E-Mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

DO/EM/001/2014

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières